

## Question orale – moloks

Comme vous le savez, toutes les communes du district de Delémont ont approuvé le système des moloks pour la récupération des sacs taxés. Rappelons que ces conteneurs semi-enterrés présentent plusieurs avantages par rapport au ramassage porte-à-porte, notamment une meilleure hygiène, des coûts moindres et une diminution du kilométrage des camions.

Chaque commune doit définir ses sites d'implantations avec l'aide du bureau CSC Déchets mandaté par le SEOD.

Ces emplacements doivent être situés sur des parcelles communales, proches des habitants, donc situés en zone d'habitation. Les citoyens sont censés, en effet, pouvoir amener leurs sacs de déchets au molok sans utiliser un véhicule !

Les sites retenus pour y implanter les moloks sur le territoire communal n'ont pas été faciles à trouver compte tenu des contraintes que je viens de mentionner.

La question orale porte sur la sécurité autour des moloks plus particulièrement ceux situés au bas de la côte de Pinchenal et au bas de la rue En Geneveret.

Le CC est sensible à cette problématique puisque les aménagements autour des moloks ont fait l'objet d'une réflexion en fonction des emplacements et des remarques reçues. Le site situé en bas de la Côte de Pinchenal sera complété par le marquage d'une place d'arrêt minute et d'un nouveau marquage du bord de route. Ces travaux seront réalisés lorsque les conditions météorologiques le permettront.

L'emplacement au bas de la rue En Geneveret dispose de plus d'espace et le CC se donne un peu de temps afin d'analyser si le marquage d'un arrêt minute est nécessaire à cet endroit.

VT/CF 12.12.2020